INTERPELLATION

Site Tamoil Raffinerie de Collombey et ses annexes.

Les récents développements touchant l'industrie pétrochimique de notre commune nous interpellent. Le licenciement annoncé des collaborateurs génère un climat délétère.

En regard de l'aspect humain de la situation, nous demandons au conseil communal d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre ou atténuer les conséquences d'un arrêt, même temporaire, de la production.

Les futurs licenciements et départs naturels engendreront une perte de savoir-faire dans un domaine hautement spécialisé. De fait, la sécurité des sites pourrait s'en trouver fortement diminuée. La liste d'interrogations ci-dessous est le fruit d'une inquiétude citoyenne et n'a pas la prétention d'être exhaustive.

- Avons-nous la garantie qu'une fois les installations de productions sécurisées par les opérateurs, le suivi des contrôles sera réalisé par du personnel en nombre suffisant et au bénéfice d'un même degré de formation ?

- Les citernes de stockage seront-elles vides et dégazées ?

- Des produits chimiques dangereux seront–ils présents dans les installations et/ ou stockés sur les sites ?

- Etant donné les risques spécifiques des sites, le département sécurité interne sera-t-il maintenu avec l'intégralité de ses moyens d'intervention fixes et mobiles ?

- La Step du site sera-t-elle toujours fonctionnelle ?

- Une maintenance des installations est-elle prévue ?

Nous souhaitons obtenir une réponse officielle selon l'art. 33 al. 4 du règlement du Conseil Général.

Vu le caractère exceptionnel et l'urgence de la situation, le groupe PDC demande que cette interpellation soit, si possible, traitée lors de la prochaine plénière du 30 mars 2015.

Les Neyres, le 14.02.2015

Groupe PDC

1er signataire

Pascal Cottet

La cheffe de groupe

Natercia Knubel

Reçu le 16.02.2015